Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Une autre vie s'invente ici

RAPPORT DE COMPTAGE

PLATEAU DE CARLEN

COMMUNES DE CAUSSOLS ET CIPIÈRES

SAISON : AUTOMNE 2018 (17 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE)

Dénalie BOURGES
Ophélie CAILLÉ
Camila CHANTALAT

Ambassadeurs
du Parc naturel régional

des Préalpes d'Azur

Dates de présence **des ambassadeurs sur** ***site :***

- *Lundi : 29 octobre (matin) / 22 octobre (après-midi)*
- *Mardi : 20 novembre (matin) / 27 novembre (après-midi)*
- *Mercredi : 7 novembre (matin) / 19 septembre (après-midi)*
- *Jeudi : 29 novembre (matin) / 25 octobre (après-midi)*
- *Vendredi : 19 octobre (matin) / 16 novembre (après-midi)*
- *Samedi : 6 octobre (matin) / 10 novembre (après-midi)*
- *Dimanche : 30 septembre (matin) / 11 novembre (après-midi)*

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Table des matières

I. Méthode et éléments de contexte 1

A. Méthode 2

B. Configuration des lieux, positionnement des ambassadeurs 4

C. Contexte du site 8

1. L'Observatoire de la Côte d'Azur 8
2. Données initiales 8
3. Usage du site 10
4. Règlementation 12

D. Tendance Météorologique 13

II. Présentation des données quantitatives 15

A. Données automobiles (uniquement site A) 15

B. Données piétonnes (site A et B) 16

C. Données sur les Activités de Pleine Nature (APN) 21

III. Présentation des données qualitatives 22

A. Thèmes abordés avec le public 22

B. Recueil des perceptions du site et de son aménagement (visiteurs/habitants/professionnels) 23

C. Respect et propreté du site 24

D. Acteurs rencontrés sur le site 25

E. Données naturalistes 25

IV. Bilan 26

A. Synthèse 26

B. Remarques et Suggestions (site A) 28

V. Annexe – Synthèse du comptage de 2015 29

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

I. Méthode et éléments de contexte

En 2014, un diagnostic des activités de pleine nature est réalisé par le Parc naturel régional des Préalpes d'azur. Il permet entre autres de recenser les pratiques sur le territoire et de mettre en évidence les sites les plus fréquentés. Ces données, pour plus de pertinence, doivent être affinées (nombre de personne, activités les plus pratiquées...).

Les comptages ont pour but de mieux connaître la fréquentation d'un site :

- Estimer le nombre et les flux d'usagers en situation de loisir et les professionnels qui le fréquentent ;
- Comprendre comment la fréquentation s'organise (nombre, flux et qualification des différents publics, répartition spatiale et temporelle) ;
- Connaître les représentations et les attentes du public (touristes, habitants, professionnels) vis-à-vis du site et des milieux naturels ;
- Disposer d'une description globale des implantations et activités des professionnels du tourisme et des APN sur le secteur d'étude.

L'interprétation des résultats obtenus permet d'identifier les sites où la fréquentation peut avoir des conséquences significatives sur la pérennité, la qualité des milieux ou la vie (présence, développement) d'une espèce et l'activité économique locale.

À terme, des préconisations sont proposées pour mettre en place de manière concertée, une politique de gestion de la fréquentation sur les sites qui le nécessitent avec les partenaires compétents. L'idée étant de préserver le milieu tout en y permettant le développement harmonieux des activités sportives, de la découverte et des loisirs.

Le présent comptage est également téléchargeable sur le site internet du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur : http://www.pnr-prealpesdazur.fr/Decouvrir-les-actions-du-Parc/Un-territoire-en-action/Les-ambassadeurs : Documents à télécharger

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

A. Méthode

En 2014, une comparaison de plusieurs protocoles de comptage a été effectuée. Au vu des effectifs humains disponibles et des sites concernés, un protocole a été élaboré pour le Parc naturel régional de Préalpes d'Azur. Il a ensuite été adapté pour s'ajuster à la réalité du terrain.

Depuis 2017, les comptages sont effectués chaque jour de la semaine répartis sur une saison, sous forme de demi-journées à la place des journées comme initialement prévu dans le protocole, à horaires réguliers. Cette organisation, multiplie par deux la présence sur le site. Les données récoltées semblent plus représentatives. De plus, si une demi-journée est annulée, des données seront tout de même récoltées pour l'autre demi-journée, à une autre date.

Les chiffres obtenus sont ensuite extrapolés ; c'est-à-dire que le nombre obtenu sur une demi-journée de comptage est multiplié par le nombre de demi-journée similaires dans la saison.

Exemple : un lundi matin, 10 personnes peuvent être comptées sur le site, s'il y a 13 lundis dans la saison ; 10 x 13 = 130. On estime alors que 130 personnes ont été présentes le lundi matin sur la période donnée. Les chiffres obtenus restent donc des estimations à titre indicatif.

Suite à la réunion de travail sur le protocole de comptage et le suivi de la fréquentation du 14 mars 2017, il a été décidé, à titre expérimental, de tester l'utilisation des éco-compteurs pour optimiser le temps de travail des ambassadeurs. A partir de l'été 2018, le protocole a donc été adapté en ce sens.

a) Les Eco-Compteur

Le Parc a acquis deux éco-compteurs fonctionnant grâce à la technologie pyroélectrique infrarouge passive. Le capteur PYRO détecte les mouvements de chaleur et donc la variation de température entre l'air ambiant et la chaleur émise par un corps. Grâce à ce principe, le compteur détermine le nombre de personnes passant devant lui ainsi que le sens de passage. La portée du capteur peut aller jusqu'à 14m. Le système est autonome : une batterie est intégrée dans un regard à enterrer au pied du capteur et les données sont collectées manuellement par les agents par liaison bluetooth.

Photo 1 : Capteur PYRO – marque Eco-compteur source : www.eco-compteur.com

Un des deux capteurs PYRO est « nu » (cf photo 1). Il se camoufle facilement dans l'environnement (muret, végétation, mobilier existant).

Le deuxième est habillé d'un poteau en bois comme sur la photo 2 ci-contre.

Photo 2 : Capteur PYRO – marque Eco-compteur source : www.eco-compteur.com

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

b) Les éco-compteurs et le protocole

Les compteurs permettent de compter les passages en permanence et donc d'évaluer la fréquentation du site précisément. Le fournisseur estime la marge d'erreur du capteur PYRO à 5%. Mais ils ne peuvent pas différencier les activités pratiquées. Ainsi, un cycliste sera compté de la même manière qu'un piéton.

Le protocole de comptage a donc été adapté afin de parfaire l'étude avec des données qualitatives sur le type de public et les activités pratiquées sur le lieu d'étude.

B. *Configuration des lieux, positionnement des ambassadeurs*

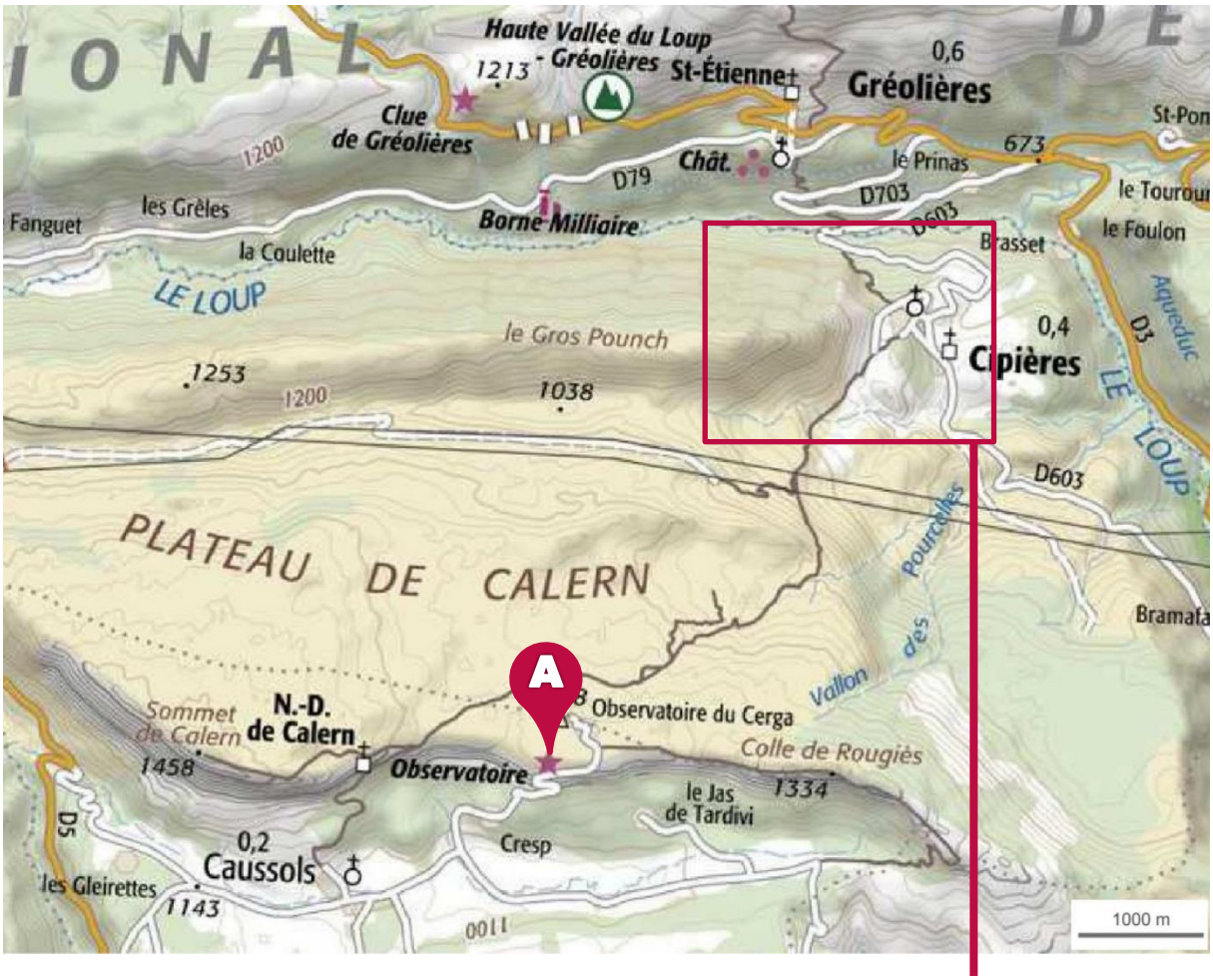

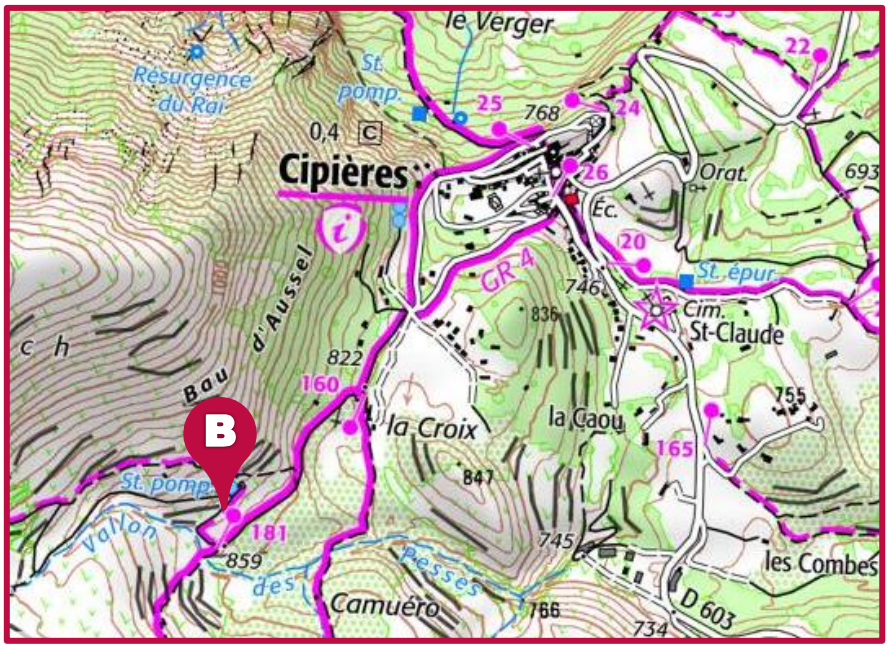

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Ce comptage a été réalisé sur **deux sites en simultanés**, de part et d'autre du **sentier de Grande Randonnée GR4** qui traverse le plateau su Sud au Nord-Est.

Le premier se situe sur le parking de l'Observatoire de la Côte D'Azur (**site A**) sur la commune de Caussols. Une barrière empêche l'accès du site de l'observatoire aux voitures, seuls les employés du site peuvent y pénétrer ainsi que quelques ayant droit. Le compteur habillé d'un poteau est installé devant la chicane de sortie piétonne du parking réservée aux visiteurs. Les ambassadrices restaient sur ce dernier.

Afin d'inciter les personnes à passer devant le compteur et donc par la chicane prévue à cet effet, des panneaux ont été mis en place indiquant le passage piéton (photo 3,4 et 5) et l'interdiction de stationner devant la chicane

Photo 3 : panneau indiquant le passage piéton

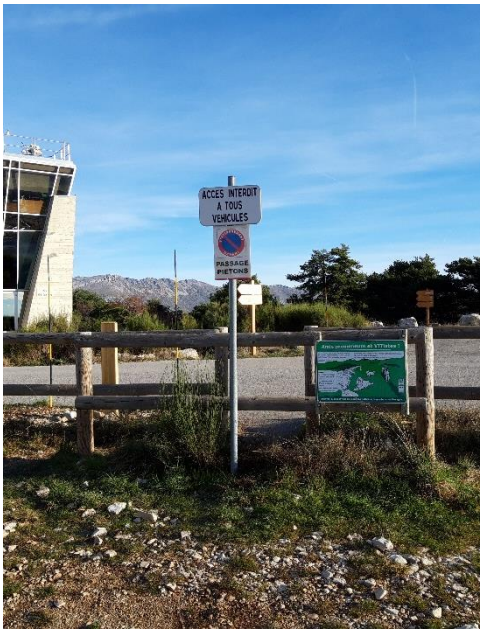

Photo 4 : panneau indiquant l'interdiction de stationner devant la chicane

Photo 5 : panneau indiquant le passage piéton

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Le deuxième site se situe au niveau de la balise 181 (voir photo 6) sur la commune de Cipières (**B**). Un panneau signale l'interdiction de circuler en véhicule motorisé sur le chemin à partir du gîte communal (voir photo 7)

Photo 6 : balise 181, Cipières

Photo 7 : panneau d'interdiction de circuler, modifié, Cipières

C. Contexte de ce comptage en particulier

En raison de la disposition particulière du **site A**, c'est-à-dire un parking où les personnes peuvent venir uniquement pour voir la vue sans sortir du parking ou pour partir à pied dans différentes directions après le parking (voir I.B), les ambassadeurs ont choisi de mener sur ce site **un comptage humain en parallèle de l'éco-compteur pendant quelques demi-journées afin de déterminer le pourcentage de personnes ne passant pas devant le compteur**.

Suite aux premiers comptages réalisés par les ambassadeurs en parallèle du compteur à l'OCA, il a rapidement été mis en évidence que le **nombre de personnes comptées étaient différents** – et ceci en prenant en compte la part de personnes ne passant pas devant le compteur.

Le choix a donc été fait de mener le comptage « humain » jusqu'au bout de la période de comptage et de ne prendre en compte que ces chiffres pour le site de l'OCA.

Le tableau suivant récapitule les dates des demi-journées où on était effectué les comptages humains sur le site A :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matinées (présence de 9h00 à 14h00)	**29 octobre**	**20 novembre**	**7 novembre**	**29 novembre**	**19 octobre**	**6 octobre**	**30 septembre**
Après-midi (présence de 14h00 à 18h00)	**22 octobre**	**27 novembre**	**19 septembre**	**25 octobre**	**16 novembre**	**10 novembre**	**11 novembre**

Le lundi matin 29 octobre, le département était en **alerte orange** (pluie, orage). Les ambassadeurs ont fait le choix d'annuler cette matinée de comptage, ils y sont passés de 9h à 9h30 afin de récupérer les données du compteur.

Les **vacances scolaires** de la Toussaint pour la zone B où se situe le Parc se sont déroulées du samedi 20 octobre au lundi 5 novembre 2018. Les ambassadeurs ont compté les 2 demi-journées du lundi dans cette période.

Le **11 novembre** (jour férié) était un dimanche donc cela n'a pas dû avoir de conséquence sur la fréquentation.

Les données récoltées sur le parking de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) ne prennent en compte que les visiteurs « ponctuels » du site (venus pratiquer une activité sur le plateau ou venus visiter l'observatoire). Les employés et chercheurs n'ont pas été comptés.

Dans le cadre de l'expérimentation des éco-compteurs, ce contre comptage permet ainsi de comparer les données obtenues par extrapolation avec le protocole à celles obtenues par éco-compteur. Ils permettent également de juger de la pertinence des éco-compteurs suivant la disposition des sites et affiner les conditions à respecter pour une prochaine installation.

Différents paramètres ont pu influencer et fausser le compteur notamment :

- Paramètres techniques dû à l'installation :
  - La portée des compteurs (réglée à 15m initialement puis modifier le 27 novembre à 5m)
  - L'enterrement insuffisant du poteau en bois et du regard
- Paramètres environnementaux :
  - La présence d'herbe haute en face du compteur
  - La situation en plein soleil du compteur

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Le site B est situé directement sur le GR4, ainsi le compteur ne comptabilise que les personnes sur ce dernier. Les ambassadeurs ont donc décidé ne pas y mener de comptage humain.

D. Contexte du site

1. L'Observatoire de la Côte d'Azur

Le point de comptage A se situe sur le parking de l'Observatoire de la Côte d'Azur. C'est à la fois un site de loisir (randonnée, aéromodélisme, pique-nique…) mais également de recherche scientifique. En effet, en 1974 a été inauguré le Centre d'Étude et de Recherches en Géodynamique et Astronomie" (CERGA). Il a hébergé des années 1970 à 1990 des instruments précurseurs dans leur discipline (télémétrie laser, interférométrie). L'activité du télescope de Schmidt avec l'imagerie grand champ de petits objets a également été très intense jusqu'au début des années 2000.

Ce site avait été identifié lors de la prospection pour l'implantation d'un nouvel observatoire astrométrique. En effet, ce plateau calcaire semi-désertique bénéficie d'un nombre élevé de nuits claires.

En 1988, le CERGA a fusionné avec l'Observatoire de Nice donnant naissance à l'Observatoire de la Côte d'Azur, le plateau de Calern étant un site d'observation de l'OCA.

Aujourd'hui, la vie scientifique du plateau se poursuit avec des projets qui exploitent l'expérience acquise et les liens particuliers entre astronomie et géophysique : Télémétrie laser, transfert de temps, géodésie spatiale - Mesure du diamètre solaire - Enseignement et recherche - Prévention des tsunamis.

Des visites guidées de l'observatoire sont également organisées tous les dimanches de mai à septembre à 15h15 ainsi que plusieurs autres dates pendant l'été. Ces visites sont orientées « tout public » et sont payantes.

Des visites de groupes (scolaires ou adultes) payantes sont possibles sur réservation.

2. Données initiales

a) Diagnostic des activités de pleine nature

Le diagnostic des Activités de Pleines Nature réalisé en 2014 a recensé le plateau de Calern comme l'un des sites de fréquentation importante sur le territoire du Parc.

Extrait de la fiche de synthèse du site du Plateau de Calern

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

- Mesures de gestion contractuelle (Natura 2000, Convention ENS) : site **Natura 2000** « Préalpes de Grasse » FR9301570 (ZSC), FR9312002 (ZPS)

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

- Mesure d'inventaire (ZNIEFF, ZICO…) : ZNIEFF terrestre type 1 n°06-107-116 « Plateau de Calern » **; ZNIEFF terrestre type 2** n°06-107-100 « Plateaux de Calern, de Caussols et de Cavillore »

- Site classé et/ou inscrit : **site classé** - Décret du 27 mai 2016 (plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts)

- Sensibilité environnementale sur le site : présence d'espèces faunistiques et floristiques protégées dont la **Vipère d'Orsini**. Nombreuses espèces d'oiseaux

ATTRACTIVITÉ DU SITE

- **Attraits paysagers, géographiques et/ou touristiques** :
  - Plateau calcaire semi-désertique dans l'arrière-pays grassois accueillant une antenne de l'observatoire de Nice, le "Centre d'Étude et de Recherches en Géodynamique et Astronomie"
  - Site facile d'accès et aménagé d'un parking (n.b : *site A)*
  - Panorama sur les reliefs environnants
- **Sentiers d'itinérance douce à proximité** : 1 sentier de grande randonnée le traverse : le GR4 ; autres sentiers de petite randonnée pédestre
- **Estimation de la fréquentation**, volume et périodes :
  - Site très fréquenté au printemps et à l'automne, en moindre mesure l'été
  - Fréquentation estimée à plus de 1000 personnes aux mi-saisons, à plusieurs centaines en été (Sources : données ambassadeurs 2011-2014 et entretiens)
  - Profils des visiteurs : locaux en balade, habitants de la Côte, touristes

PROBLEMATIQUES, ENJEUX ET EVOLUTIONS CONSTATÉS

- Pratique du snowkite par quelques-uns l'hiver lorsque les conditions sont favorables (soleil, vent, couche de neige épaisse au sol)
- Risque d'érosion du sol par les passages répétés des randonneurs sur les sentiers
- Cueillette sauvage

b) Tournées Ambassadeurs

Les ambassadeurs réalisent des tournées de sensibilisation sur le plateau de Calern depuis le début du dispositif. Depuis 2011, ce sont donc **64** tournées qui ont été réalisées, hors protocole de comptage. Au cours de celle-ci **1072** personnes ont été comptées et **597** sensibilisées.

c) Comptage précédent

Un comptage de fréquentation avait été effectué pendant **le printemps 2016**, du 14 mars au 14 juin (cf. Annexe). Ce comptage était uniquement fait par les ambassadeurs (pas d'éco-compteur). L'évaluation de la fréquentation se base donc sur 14 demi-journées de comptages.

La fréquentation sur cette période a été estimée à **9 087 personnes.** Cette fréquentation est plus importante les weekends et les jours fériés. Les visiteurs viennent principalement pour **randonnerée/se promener** et **pique-niquer**. Ils sont ainsi essentiellement présent le **matin** et jusqu'en début d'après-midi. Sur le site A de **l'aéromodélisme** est également pratiqué.

Globalement les ambassadeurs ont constaté que les visiteurs étaient **respectueux des sites** et **aucun conflit** particulier n'a été relevé. Seule une rencontre avec des inspecteurs de l'environnement de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a permis de savoir que des **loisirs motorisés étaient pratiqués illégalement** du côté de la commune de Cipières. Un troupeau d'ovin était souvent présent sur le plateau et les ambassadeurs ont donc souvent abordé le sujet du pastoralisme avec les personnes contactées, les ambassadeurs n'ont pas relevés de conflits d'usages au sujet des chiens de protections.

Les visiteurs ont souvent exprimé leur fascination du paysage et leur **appréciation** du plateau de Calern.

3. Usage du site

Pastoralisme :

Un troupeau d'ovin est régulièrement présent sur le plateau accompagné de plusieurs chiens de protection. Sur le parking de l'Observatoire un panneau est mis en place pour prévenir de la présence de chien de protection et de l'attitude à avoir si les visiteurs en croisent un (photo 8) et un panneau qui prévient de la présence de troupeau sur le GR4 à Cipières (photo 9).

Photo 8 : panneau d'information sur les chiens de protection – parking de l'OCA - Caussols

Photo 9 : panneau d'avertissement sur la présence de troupeaux - Cipières

Randonnée :

Beaucoup de marcheur et de randonneurs viennent sur le plateau de Calern, notamment pour effectuer une partie du GR4 recensé dans le Guide RandOxygènes édité par le département. C'est une marche d'une durée de 4h45 et de niveau de difficulté « moyenne » (voir figure 1).

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Figure 1 : Parcours du Plateau de Calern – Les Guides RandOygènes – Moyen Pays

Aéromodélisme :

Dans les Alpes-Maritimes, les sites de vol sont répartis en fonction de la position géographique des Clubs. Selon le site de la Fédération Française d'Aéromodélisme (FFAM http://www.ffam.asso.fr/), le plateau de Calern est fréquenté par des membres du Model Air Club de Cannes.

Spéléologie

Ce plateau est connu par la communauté des spéléologues et géologues pour sa richesse géologique et ses nombreuses cavités. De nombreux avens ou gouffres se trouvent sur le plateau. La galerie la plus profonde descend jusqu'à -433 mètres.

Chasse

La chasse est interdite sur le territoire de l'Observatoire de la Côte d'Azur (réserve de chasse) et est réglementée sur le reste du plateau par l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse (voir Réglementation). Voici le plan de la réserve de la chasse :

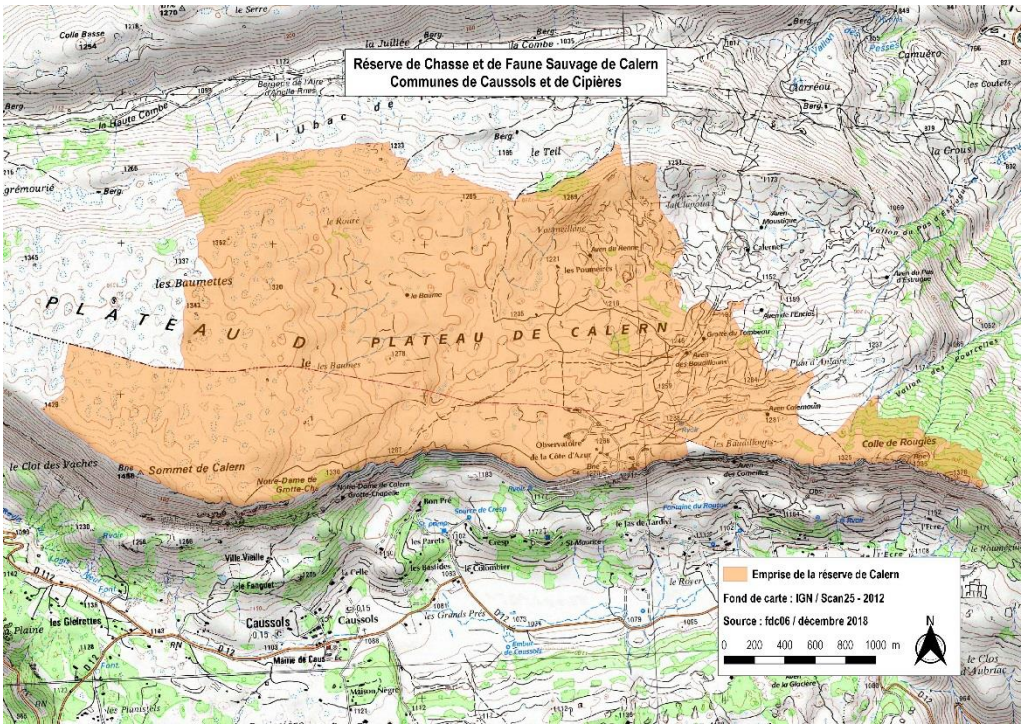

4. *Règlementation*

Il n'y a pas de réglementation particulière au site, c'est donc la réglementation nationale et les arrêtés préfectoraux et municipaux qui s'appliquent.

- **Feu** :
  - *Art. L. 131-1, L. 131-6, R. 131-2 et R. 163-2* : « Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrain de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts »
  - *Arrêté préfectoral n°2014-453* réglementant l'emploi du feu dans les Alpes Maritimes

- **Circulation motorisée** : « Circulation de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation »
  Art. R. 163-6
- **Sports aériens :** Arrêté municipaux n°03/1995 du 28/03/1995 et n°06/1995 du 30/06/1995 réglementant la pratique des sports aériens de type ULM, parapentes, modèles réduits (aéromodèles, astromodèles) et les cerfs-volants sur la commune de Caussols

Arrête :

Article 1er - La période d'ouverture générale de la chasse est fixée pour le département des Alpes-Maritimes :

	Date d'ouverture	Date de fermeture
Chasse à tir et (y compris à l'arc)	**9 septembre 2018 à 7 heures**	**13 janvier 2019 au soir**
Chasse à courre, à cor et à cri	**15 septembre 2018 à 7 heures**	**31 mars 2019 au soir**
Vénerie sous terre	**9 septembre 2018 à 7 heures**	**14 janvier 2019 au soir**
Chasse à l'aide de rapaces en vol	**9 septembre 2018 à 7 heures**	**28 février 2019 au soir**

Les dates d'ouverture et de clôture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau sont définies respectivement par l'arrêté ministériel modifié du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau et par l'arrêté ministériel modifié du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau.

Article 2 - La chasse est autorisée uniquement les lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, interdite les autres jours sauf conditions spécifiques figurant dans les tableaux ci-après.

- **Chasse :** arrêté préfectoral et code de l'environnement (L.424-2 et R.424-1 à 9) :

Il existe d'autres conditions spécifiques de chasses de certaines espèces qui peuvent être consulté dans les locaux de la Fédération Départemental des Chasseurs et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le plateau de Calern fait partie du site **Natura 2000** « Préalpes de Grasse », différentes recommandations sont ainsi faites aux visiteurs (photo 10 et 11), ce sont à la fois des rappel (feu interdit) et des conseils pour préserver l'environnement.

Photo 10 et 11 : recommandation Natura 2000

E. Tendance Météorologique

Le tableau ci-dessous présente la tendance météorologique et les températures observées les jours de comptages.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	29/10	20 /11	7/11	29/11	19/10	6/10	30/09
	Pas de données	3°C-7°C	Pas de données	6°C	Pas de données	Pas de données	Pas de données
	22/10	27/11	19/09	25/10	16/11	10/11	11/11

Après-midi							
	Pas de donnée	12°C à 3°C	10°C	27°C	12°C	9°C	9°C

La température a varié entre 3°C et 27°C durant l'automne sur le Plateau de Calern. En effet, il y a eu une grande différence de température entre septembre/octobre qui étaient encore assez chaud et novembre où les températures ont fortement baissé.

Le Plateau de Calern est aussi un lieu propice au brouillard qui peut tomber très rapidement les après-midis ce qui peut être dangereux pour les randonneurs et promeneurs : le plateau étant karstique on y trouve de nombreux avens.

Le lundi 29 octobre le comptage a été annulé, le département des Alpes-Maritimes était en **Alerte orange** « vigilance pluie, orage, inondation ».

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

II. Présentation des données quantitatives

Les données du site A proviennent du comptage réalisé par les ambassadrices tandis que les données B proviennent du compteur.

A. Données automobiles (uniquement site A)

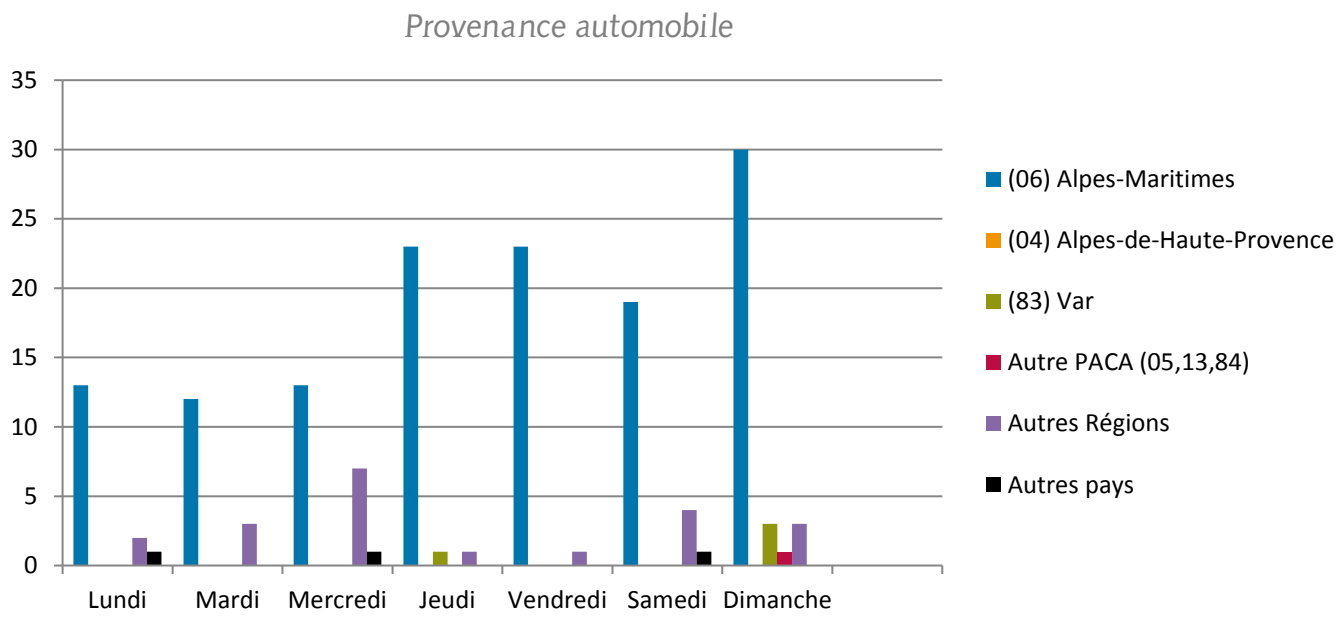

N.B : La provenance des conducteurs ne correspond pas obligatoirement au département figurant sur leur plaque d'immatriculation. L'absence de valeur certains jours signifie que la valeur correspondante est proche ou égale à 0. Le graphique ci-dessous montre la tendance de la provenance automobile sur les deux parkings confondus.

162 voitures ont été comptées sur les deux sites sur la totalité de la saison étudiée :

- La très grande majorité (133) des véhicules comptés sont immatriculés dans les **Alpes-Maritimes**. Ils représentent **82%** des véhicules totaux,
- 13% des véhicules étaient immatriculés dans d'**autres régions** (cela peut correspondre à des véhicules de location)
- Seulement 3% des véhicules étaient immatriculés dans la **région Sud** (hors département 06)
- Moins de 2% étaient des véhicules provenant de **l'étranger**

Le **dimanche** est le jour où le plus de véhicule étaient présents (23%) et la distribution sur les autres jours est assez égale, avec une fréquentation plus faible le lundi et mardi.

B. Données piétonnes (site A et B)

a) Fréquentation par jour

Concernant le site A, à l'Observatoire de la Côte d'Azur, sur la totalité de la saison, **484 visiteurs ont été comptés**. Le graphique ci-dessous présente la répartition de la fréquentation sur les différents jours de la semaine.

Pour l'ensemble des données qui concernent le site A il faut prendre en compte la réparation des demi-journées de comptages : la moitié ont été réalisées en novembre, 4 en octobre et 2 en septembre.

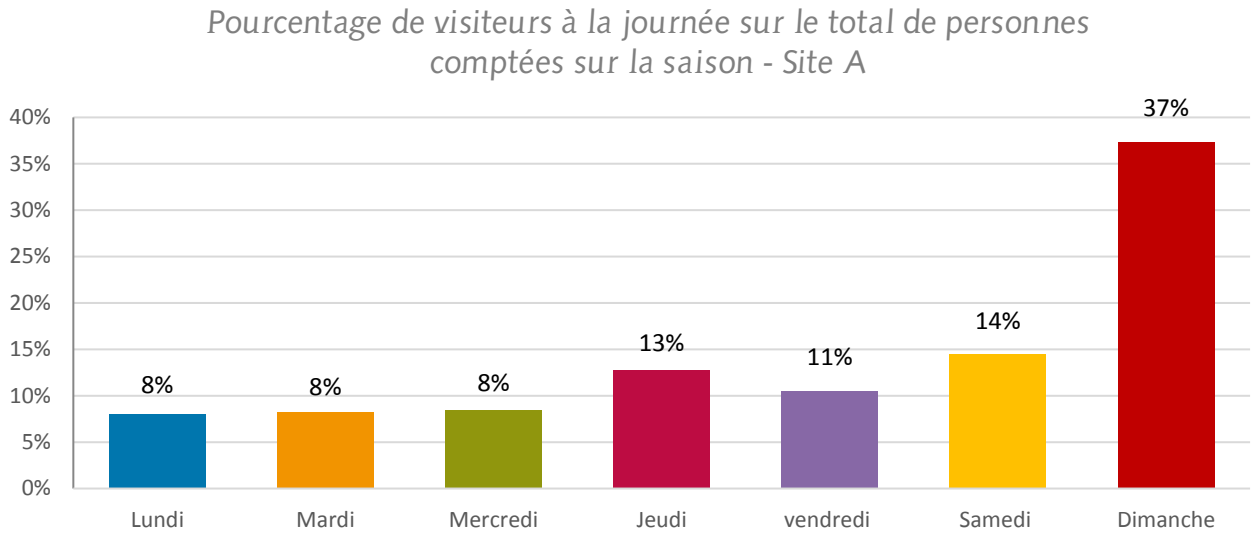

La fréquentation est beaucoup plus importante le **dimanche** et nous observons une fréquentation moindre le lundi-mardi et mercredi. Les deux demi-journées de comptage du dimanche ont été bien reparties sur la saison : une en septembre et une en novembre, ce qui pousse à confirmer cette forte fréquentation sur l'ensemble de l'automne. Il en est de même pour le samedi (une demi-journée début octobre et une en novembre) : il semble donc que malgré que cela soit le weekend, le samedi ne soit pas un jour particulièrement fréquenté. Concernant le jeudi, les associations de randonneurs privilégient ce jour pour randonner en période de chasse. Cela explique la légère « sur-fréquentation » par rapport aux autres jours.

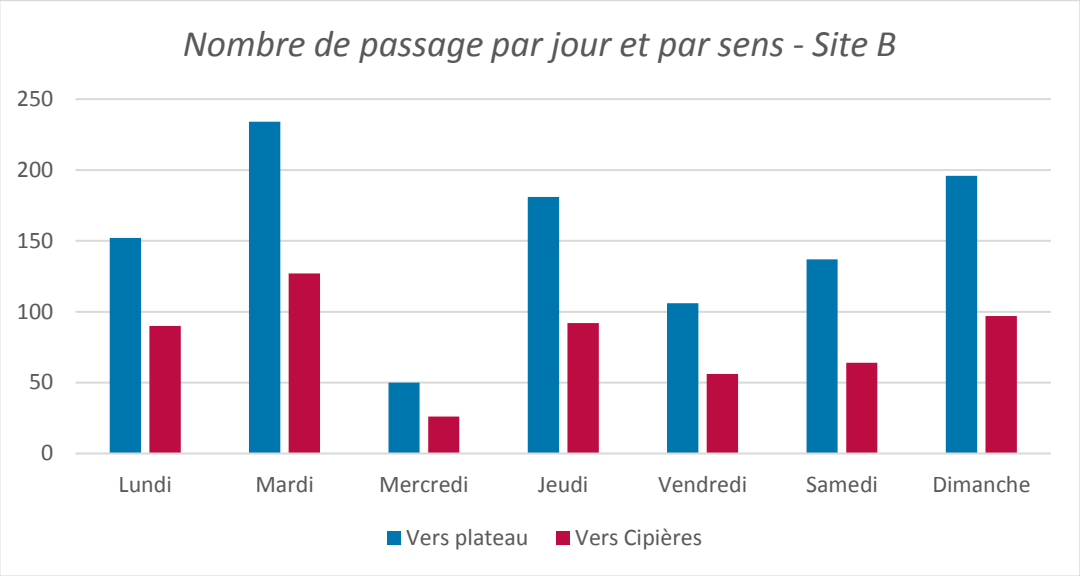

Nous observons que concernant le **site B**, la fréquentation est plus répartie sur l'ensemble des jours de la semaine, avec en moyenne 150 personnes qui monte au plateau par jour. Le mardi est le jour où il y a le plus de monde puis le dimanche. Il y a peu de fréquentation le mercredi. La randonnée allant au sommet de Calern étant de 4h45, il est possible que cela soit un sentier peu fréquenté en famille/avec enfants et donc moins emprunté le mercredi (jour sans école). Ce qui semblerait se confirmer par le fait que lors de la période des vacances scolaires il n'y ait pas de hausse particulière.

Il y a plus de personne passant dans le sens allant vers le plateau de Calern que dans le sens descendant du plateau, allant vers Cipières. En effet, si les gens réalisent la boucle de randonnée du guide RandOxygènes, ils ne repassent pas devant le compteur. Par ailleurs, il existe une autre boucle, plus courte, qui revient vers Cipières sans repasser devant le compteur, en prenant un autre chemin que le GR4 à la borne 961 (voir figure 2).

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Figure 2 : carte IGN, en rouge la boucle possible ne repassant pas devant le compteur

b) Fréquentation par heure

Les graphiques ci-dessous expriment en pourcentage les arrivées des visiteurs pour chaque site par tranche horaire en automne.

Sur le site A, les visiteurs arrivent principalement sur le site le matin et notamment entre **10h et 11h**. Nous observons **une faible fréquentation en fin d'après-midi** et particulièrement à partir de 17h et ce sur l'ensemble de la période de comptage (y compris en septembre où il faisait jour encore tard).

Sur le site B, les visiteurs commencent à arriver vers **7h et ce jusqu'à 10h** puis sont de nouveau présent vers **12h** et il y a de moins en moins de passage jusqu'au soir. Dans le sens inverse, les visiteurs passent devant le compteur à partir **de 8h et jusqu'à 18h** environ, avec des pics vers 9h, et entre 14h et 15h.

Nous observons un leger décalage entre les deux courbes représentant les deux sens devant le compteur. Il semblerait qu'une partie des personnes qui montent vers le plateau redescendent 4-5h plus tard, nous pouvons supposer qu'ils ne réalisent pas la boucle indiquée mais font demi-tour au plateau. Cependant ceci ne se vérifie pas pour les personnes qui passent devant le compteur en venant de Cipières vers 12h. De nouveau nous observons qu'une partie importante des personnes ne passe pas dans les deux sens devant le compteur.

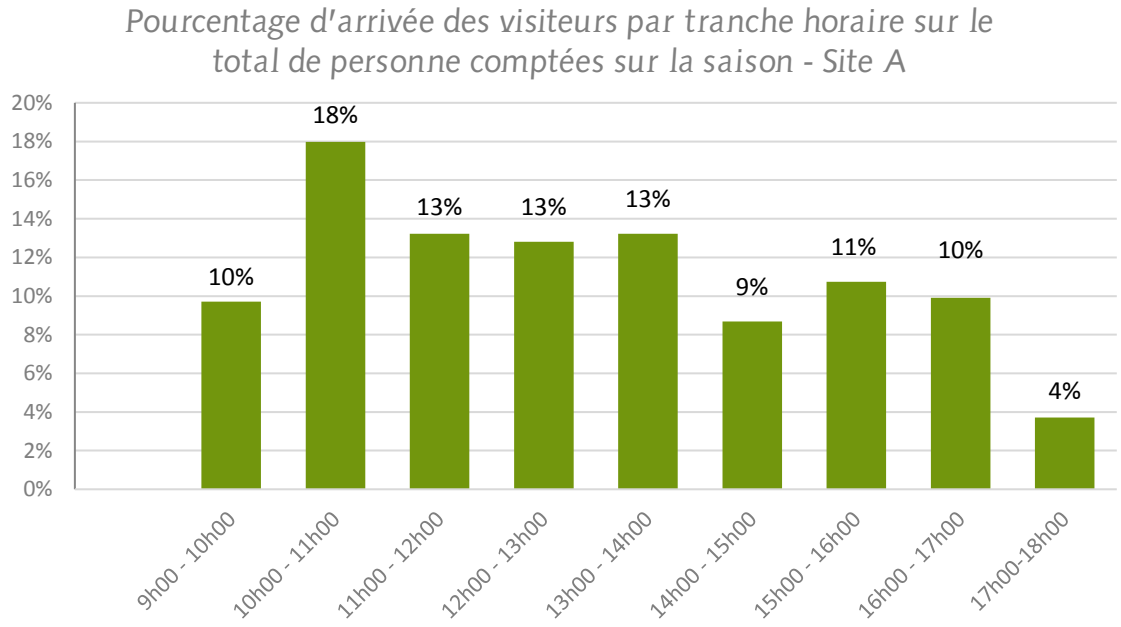

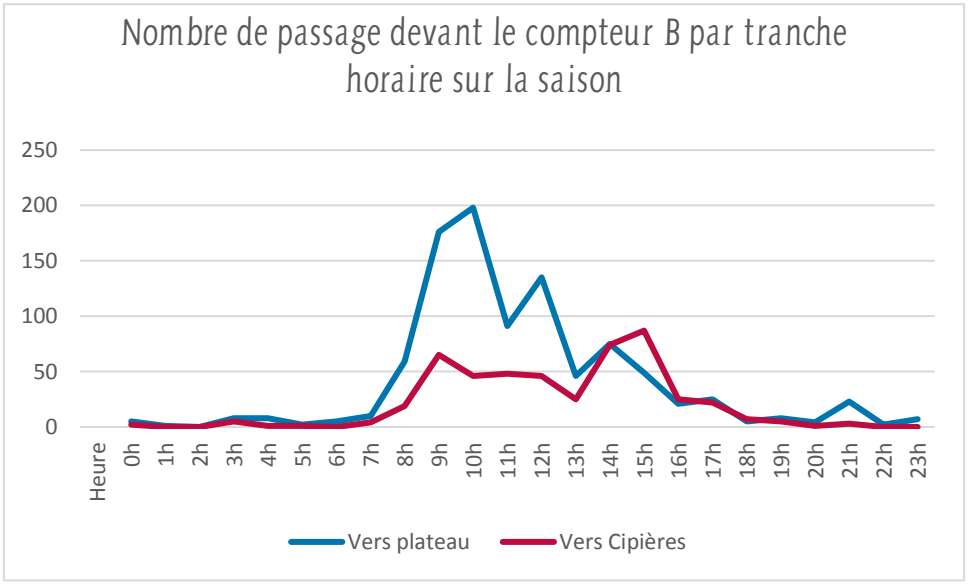

c) Fréquentation globale

Le tableau ci-dessous reprend les calculs effectués conformément au protocole suivi pour obtenir une estimation totale sur la saison sur le **site A**.

(Cf. ***A. Rappel de la méthode*** : *« Les chiffres obtenus sont extrapolés ; c'est-à-dire que le nombre obtenu sur une journée de comptage est multiplié par le nombre de jours similaires dans la saison. Exemple : un lundi, 10 personnes peuvent être comptées sur le site,*

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

s'il y a 13 lundis dans la saison ; 10 x 13 = 130. On estime alors que 130 personnes ont été présentes le lundi sur la période donnée. Les chiffres obtenus restent donc des estimations à titre indicatif »)

Nombre de	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
Personnes comptées	39	40	41	62	51	70	181	Multiplié
Jours dans la saison	11	11	11	11	12	11	11	Par
Estimation totale	429	440	451	682	612	770	1991	**4575**

D'après la méthode d'extrapolation, la fréquentation est estimée à **4575 personnes** sur le site A de la période du 17 septembre au 30 novembre 2018.

Pour le site B, il y a eu **1056** personnes comptées allant vers le plateau et **552** personnes comptées allant vers Cipières. Globalement, le site est surtout fréquenté en **octobre** sur la période d'étude. Les 3 pics que nous observons sur le graphique correspondent au 9/10, 14/10 et 18/10 qui sont respectivement un mardi, dimanche et jeudi inclus dans la période de vacance scolaire.

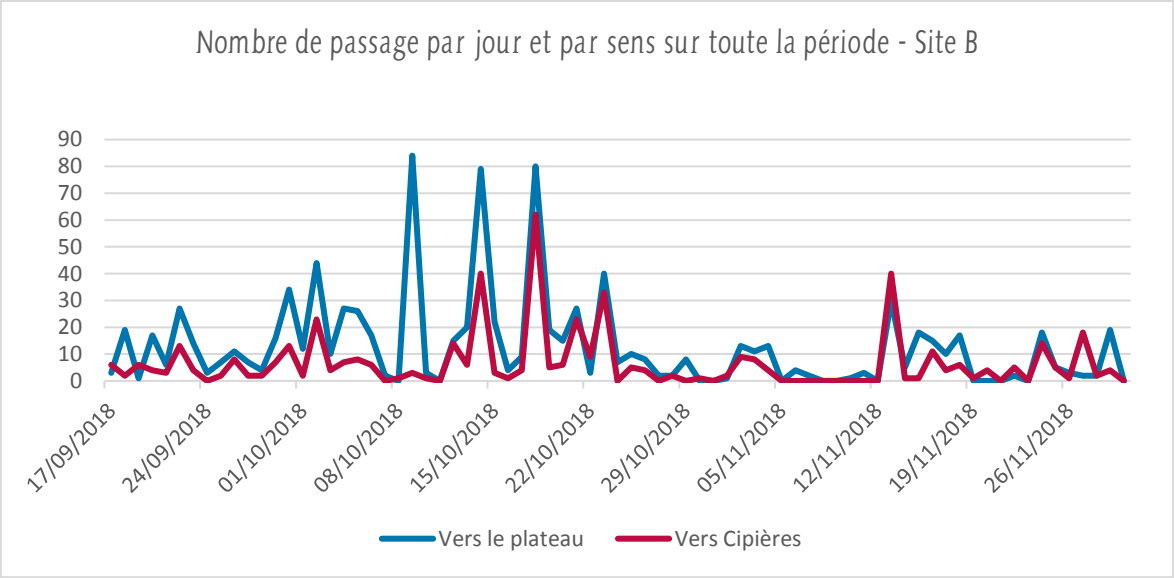

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

C. Données sur les Activités de Pleine Nature (APN)

Randonneurs et promeneurs sont différentiés grâce à leur équipement : les randonneurs ont une tenue vestimentaire adaptée à la marche sportive (sac-à-dos, couvre-chef, bâtons, bonnes chaussures, poche d'eau).

L'activité la plus pratiquée sur le site est la **promenade** (48%) : des familles ou couples venant se promener sur le plateau sans objectif particulier. Vient ensuite la **randonnée** (17% des visiteurs) qui viennent notamment emprunter le GR4 ou aller au sommet de Calern.

Une diversité d'activités sont pratiquées sur le site et elles évoluent au cours de la saison. Le **pique-nique** et le **vélo** n'étant pratiqués sur le site qu'en début de saison d'automne. En revanche, la cueillette au **champignon** a été observée sur l'ensemble de la saison cette année.

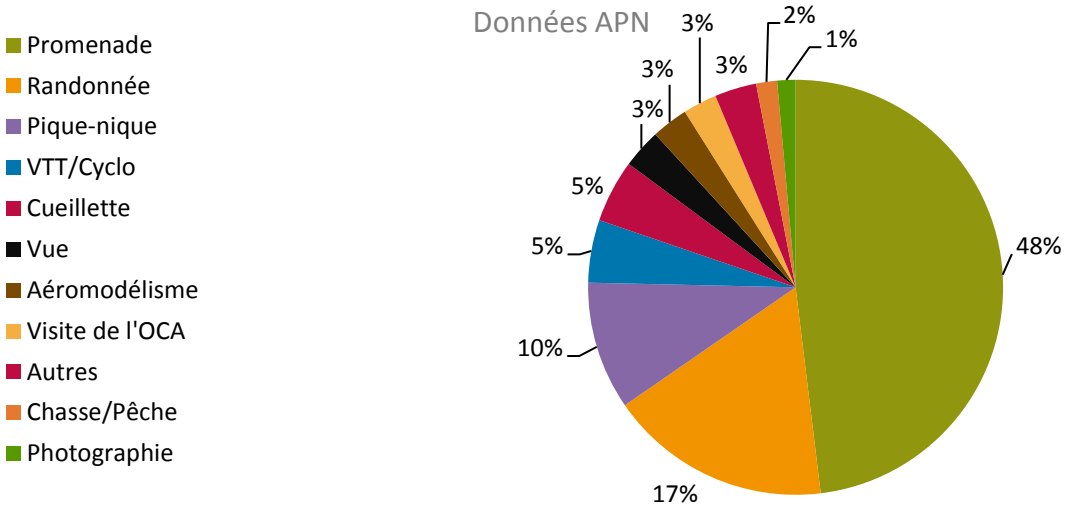

Une réserve de **chasse** a été établi sur les terrains de l'OCA. Les ambassadrices ont cependant pu rencontrer plusieurs chasseurs allant du côté Est du plateau ou cherchant leurs chiens sur le site de l'Observatoire directement.

Le plateau de Calern est connu pour la **spéléologie**, cependant les ambassadeurs n'ont croisé personnes pratiquant cette activité.

Dans la catégorie « *autres* » nous avons les activités suivantes, chacune représentant moins de 1% : Chi Qong, Cerf-Volant, ski de route, observation des étoiles et pose de camping-car sur le parking (tolérée s'il n'y a pas d'installation de mobilier, calles, auvent…).

Une part importante des visiteurs viennent avec leur **chien**. 81 chiens ont été comptés sur la période, soit en moyenne environ 2 personnes sur 10 viennent accompagnées d'un chien. Les préconisations de Natura 2000 recommandent de ne pas venir avec des chiens. Les ambassadeurs ont plutôt rappelé aux personnes l'importance de tenir leurs chiens en laisse, que ces derniers restent sur les sentiers afin de ne pas déranger la flore et la faune et enfin les ont avertis de la présence de chien de protection le cas échéant et des comportements à avoir face à ces derniers. Ils leur ont également expliqué l'importance de garder les chiens sur les sentiers lors des périodes de nidification au printemps.

III. Présentation des données qualitatives

« Les chiffres seuls ne disent pas tout. […] C'est en croisant les différentes visions qu'on se rapproche de la réalité à prendre en compte ensemble. »

COLLECTIVITES ET PARTICIPATION, Décider autrement, Ifrée

Ces données ne concernent que le site A : parking de l'Observatoire de la Côte d'Azur.

A. Thèmes abordés avec le public

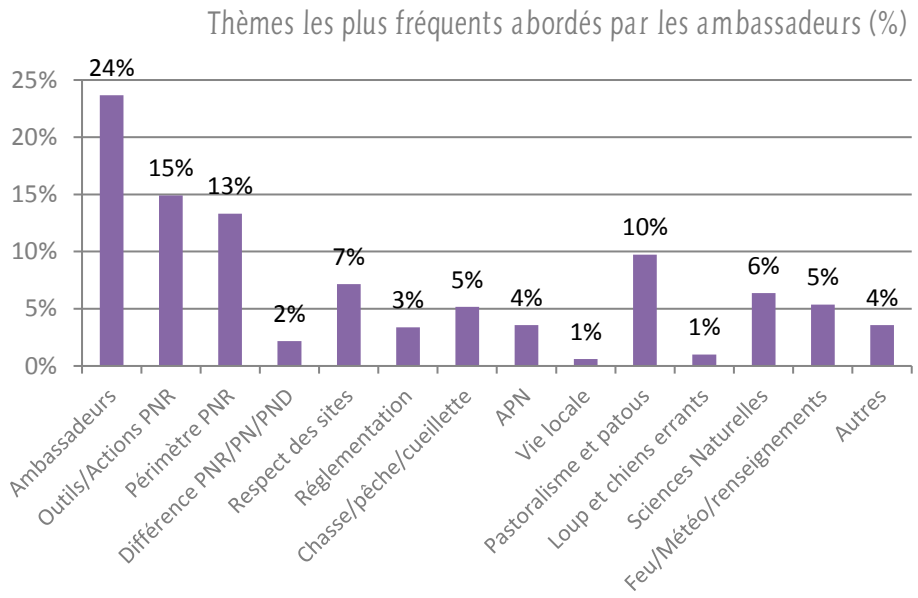

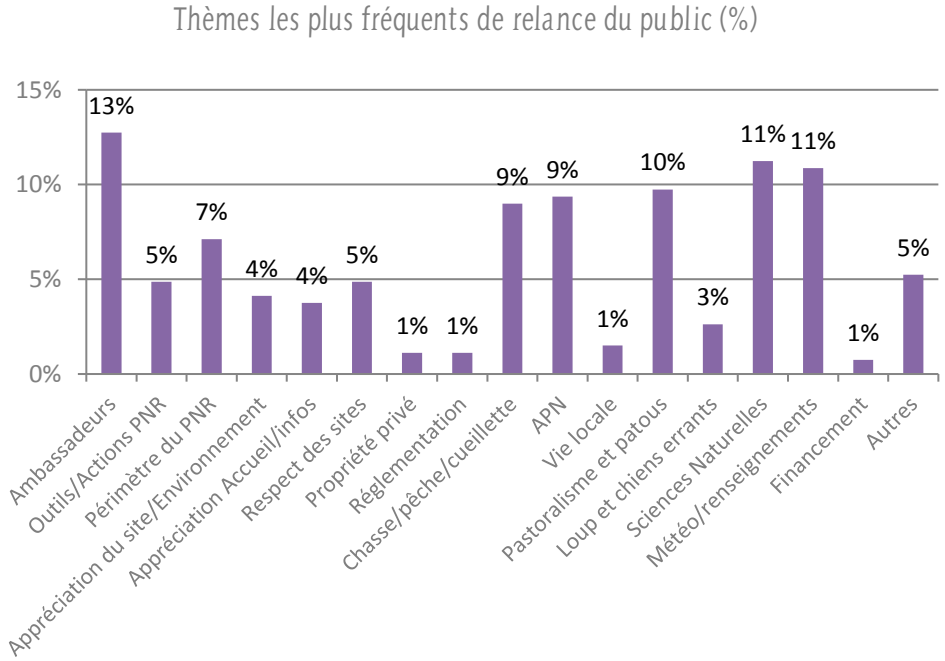

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

Les thèmes abordés par les **ambassadeurs** sont nombreux (une quinzaine de sujet différents). Ils commencent toujours par se présenter eux même (24%) ainsi que le **Parc**, ses actions et son périmètre (28%). Un des thèmes les plus abordés a été le **pastoralisme et les patous**. En effet du fait de la présence régulière d'un troupeau d'ovin sur le plateau accompagné de plusieurs chiens de protection, les ambassadeurs ont particulièrement sensibilisé à ce sujet et aux comportements à avoir face à ces derniers. De plus, nombreux visiteurs étaient accompagnés de leurs chiens ce qui nécessite une vigilance supplémentaire.

Les visiteurs profitent de la présence des ambassadeurs pour demander des **renseignements généraux** (**11%** : Météo/renseignements) ainsi que sur la **faune et la flore** présente sur le site (11%). Ils étaient également curieux d'en savoir plus sur le travail des **ambassadeurs** (13%). Enfin, les personnes ont souvent fait part de leur inquiétude vis-à-vis des **chiens de protections** ou étaient curieux de savoir si le **troupeau** était présent.

B. Recueil des perceptions du site et de son aménagement (visiteurs/habitants/professionnels)

Les visiteurs **apprécient** particulièrement ce site pour sa beauté et son ambiance particulière. Un certain nombre d'entre eux ont également apprécié le fait que les ambassadeurs soient présents.

Le plateau est fréquenté par beaucoup **d'habitués** qui reviennent toutes les semaines. Beaucoup d'entre eux nous disent que le plateau est souvent très fréquenté, notamment les weekends. Ils nous déclarent voir des personnes venant faire de la spéléologie ces jours-là.

En termes de **propreté** du site, les visiteurs trouvent généralement le site propre excepté sur le parking où se trouve une structure en béton remplie de déchets (voir III.C).

Plusieurs visiteurs se plaignent de la **circularisation motorisée** sur le plateau, interdite exceptée pour les ayants droits. Un propriétaire d'une bergerie sur le plateau craint une recrudescence de cette dernière suite à la réparation d'une piste menant au plateau depuis Cipières.

La **faune sauvage** sur le plateau est grandement appréciée et les visiteurs ont souvent fait part de leur observation aux ambassadeurs, notamment de chevreuil et cerfs. Cependant, ils notent très souvent une baisse d'individus ces dernières années.

Les ambassadeurs ont discuté avec de nombreuses personnes opposées à la **chasse**, souhaitant interdire cette dernière au moins les weekends.

Plusieurs personnes n'étaient pas certaines que le site soit accessible au public en raison de la présence de différents panneaux interdisant la circulation sur le plateau et la présence d'une barrière et ont demandé aux ambassadeurs si c'était le cas.

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

C. Respect et propreté du site

Déchets

Il n'y a pas de poubelle sur le parking de l'OCA. En 2017, une structure en béton présente sur le parking a été bousculé par la déneigeuse ce qui a provoqué son ouverture. Depuis, cette structure est utilisée comme une poubelle par des usagers du site (voir photo 12 et 13).

Photo 12 : structure détournée pour être utilisée comme une poubelle

Photo 13 : nombreux déchets abandonnés

Sous les arbres proches du parking, il y a de nombreux mouchoirs et papier toilettes (photo 14).

Photo 14 : présence de mouchoirs/papier toilette sous les arbres proches du parking

D. Acteurs rencontrés sur le site

Lors des comptages, les ambassadeurs ont été régulièrement en contact avec Jacques Depeyre, le responsable technique de l'OCA et ont pu parler avec le gardien de la tour de garde (photo 15).

Photo 15 : Tour de garde de l'Observatoire de la Côte d'Azur au plateau de Calern

Ils ont également été amenés à discuter avec différents habitants du territoire impliqués dans la chasse ou la vie locale (gérant de l'auberge de Caussols).

E. Données naturalistes

uves – Sommet

En septembre et octobre, les ambassadeurs ont pu observer à plusieurs reprises de vautours fauves (*Gyps fulvus*) (photo 16) et en novembre, de nombreux rougequeues noir (*Phoenicurus ochruros*).

IV. Bilan

A. Synthèse

La campagne de comptage a été réalisée entre le **17 septembre et le 30 novembre** 2018 sur deux sites du plateau de Calern (commune de Caussols et de Cipières). Le premier site étant sur le parking de l'Observatoire de la Côte d'Azur et le deuxième sur le sentier de randonnées du GR4, proche de Cipières. Malgré l'installation de compteur, les ambassadeurs ont réalisé un comptage eux-mêmes sur le site A suite à des difficultés techniques. Au site B cependant les données du compteur ont pu être exploitées.

Sur la période d'étude, la **météo a beaucoup varié** entre septembre/début octobre et la deuxième moitié du comptage (avec deux extrêmes : 27°C et 3°C).

Le site A est essentiellement fréquenté les dimanches et de manière général plutôt les matins. Essentiellement pour des **promenades** ou des **randonnées** ainsi que des **pique-niques** en début de saison.

Le site B est fréquenté **toute la semaine** et particulièrement les dimanches avec une forte baisse de fréquentation les mercredis.

Le parking de l'OCA et ses alentours sont plutôt **propres**, exceptée sur le parking lui-même avec le détournement d'une structure en poubelle et la présence de mouchoirs/papier toilettes dans les sous-bois.

C'est un site grandement apprécié des visiteurs et beaucoup d'entre eux viennent avec leurs **chiens**, malgré la présence régulière à cette période d'un troupeau d'ovin et de chiens de protections.

Sur 483 personnes comptées

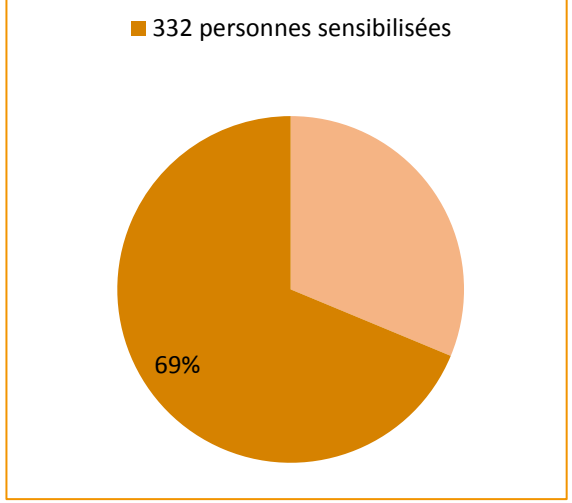

Le comptage a été effectué en automne. Sur le premier site (A) un comptage par les ambassadeurs a été réalisé (parking de l'Observatoire de la Côte d'Azur) et sur le deuxième site (B) un compteur était présent (GR4 sur la commune de Cipières). La fréquentation totale sur le site au niveau de l'OCA est estimée à **4575** personnes. Sur le deuxième, **1056** personnes ont été comptées allant vers le plateau et **552** personnes revenant vers Cipières.

- Les activités principales sont la marche, le pique-nique et varient suivant les périodes de la saison (pique-nique, chasse, cueillette…)
- Forte fréquentation les dimanches et les matins sur le site A et une fréquentation le matin tous les jours de la semaine sauf le mercredi sur le site B.
- Les principaux conflits d'usages sont liés à la chasse, le pastoralisme et à la présence de circulation motorisée

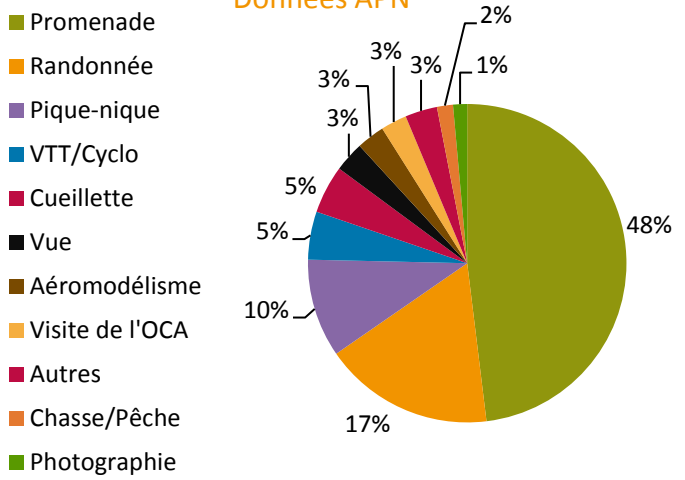

Données APN

Thèmes les plus fréquents abordés par les ambassadeurs

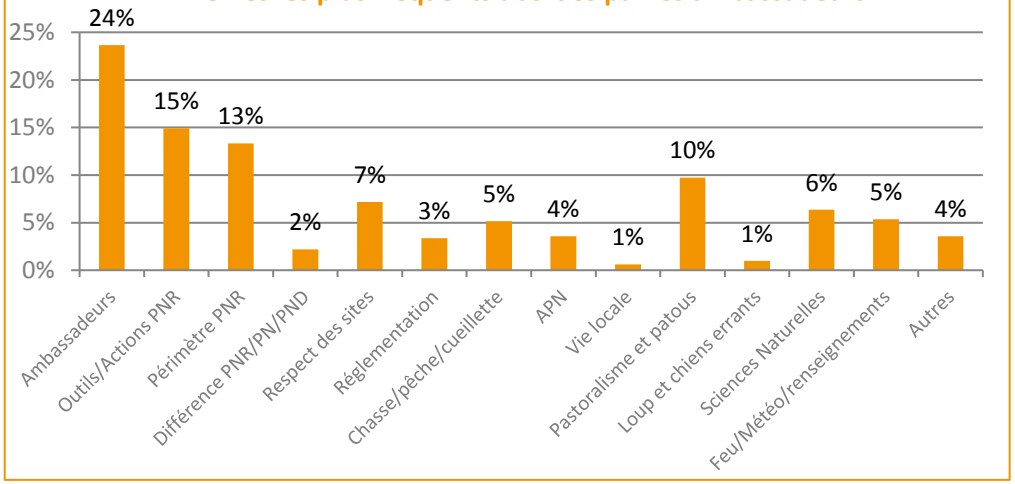

Thèmes les plus fréquents de relance du public

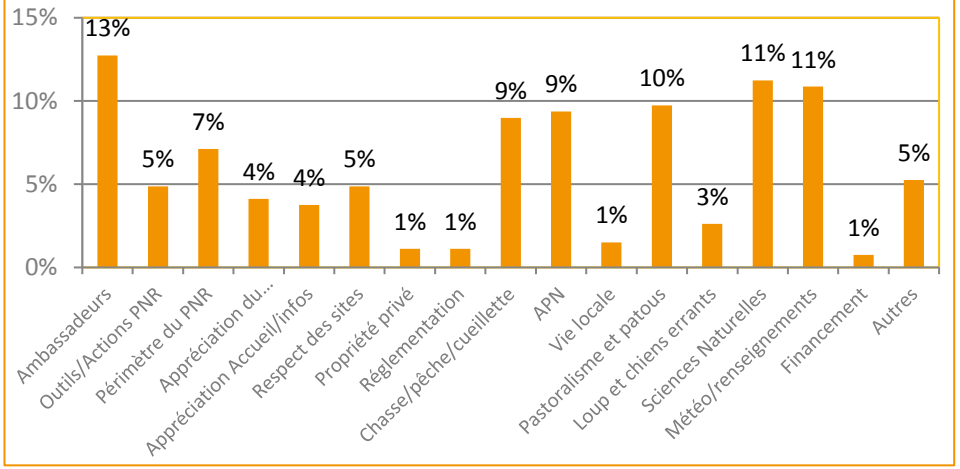

52 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

B. *Remarques et Suggestions (site A)*

Problématiques	Remarques	Suggestions
Déchets	Des déchets sont abandonnés dans une structure ouverte non adaptée.	Installer des poubelles. Refermer ou enlever la structure en béton.
	Présence de mouchoirs et papiers toilettes derrières les arbres sur le parking.	Installer des toilettes publiques.
Conflits d'usages	Certains usagers ont peur des chiens de protection et évitent le site quand ils sont présents.	Renforcer la communication et la sensibilisation du public à la présence des patous (et aux bons comportements à adopter) et à l'utilité des troupeaux sur le territoire.
	Circulation motorisée	Communiquer sur la conséquence de la circulation sur l'environnement et empêcher l'accès aux usagers ne faisant pas parties des ayants-droits. Continuer les tournées Natura 2000 effectuées par l'ONF.
	Chasse	Communiquer sur les droits des chasseurs et la réglementation à laquelle ils sont soumises. Continuer les tournées Natura 2000 effectuées par l'ONF.

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

V. Annexe – Synthèse du compta

Plateau de Calern 2016 – 13 demi-journées de comptage

19

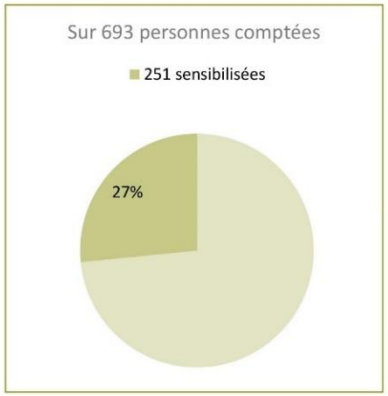

Comptage effectué au printemps. Observations menées sur le parking de l'observatoire de la côte d'azur à Caussols et au niveau de la balise 181 sur le GR4, commune de Cipières.

Lors de 13 demi-journées de comptage, 251 personnes ont été sensibilisées sur 693 comptées.

- Site relativement propre et respecté par les usagers, il est sujet à fascination pour tous (panorama mer/montagne, relief, études astronomiques,…) ;
- Randonnée, promenade (familiale ou souvent accompagnée de chiens) et pique-nique sont les activités les plus pratiquées.

Un troupeau d'ovins est souvent présent c'est pourquoi les ambassadeurs aborde souvent le sujet du pastoralisme.

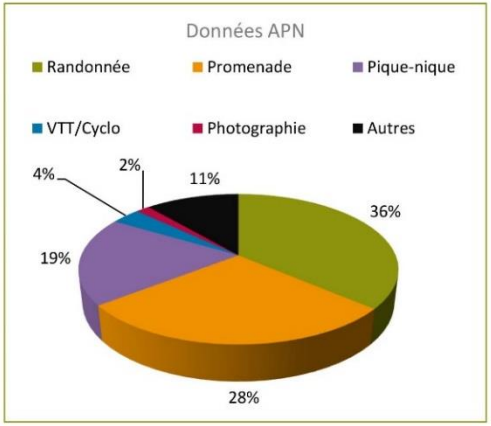

Ces derniers rappellent aussi les recommandations concernant le classement du plateau en zone Natura 2000 (cela correspond au thème « Réglementation »). Comme expliqué précédemment, les visiteurs relancent souvent au sujet de leur appréciation du site. Celle-ci est majoritairement positive.

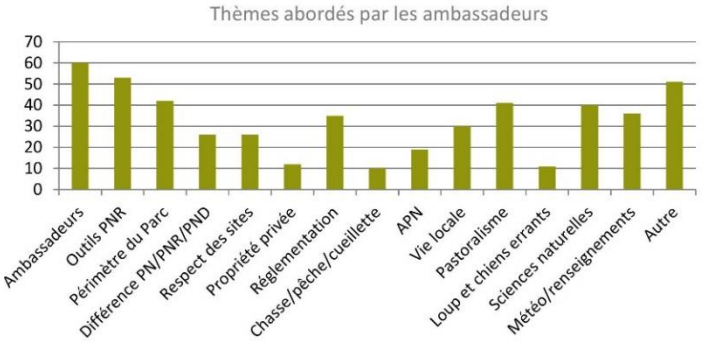

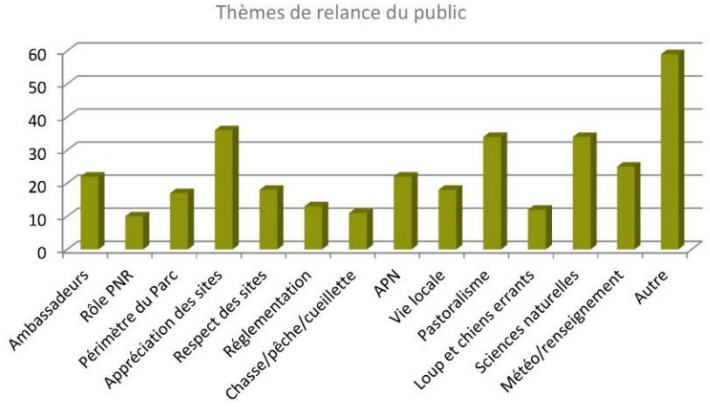

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR •
1, av François Goby 06460 St Vallier de Thiey • Tél 04 92 42 08 63 • Fax : 04 92 42 39 29 •
E-mail : contact@pnr-prealpesdazur.fr • Site Internet : www.pnr-prealpesdazur.fr